

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID: 059-245900758-20231017-2023D131-BF

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1: 33

Du point numéro 2 au point numéro 17:34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17: 4

A partir du point numéro 18:5

Nombre de votants :

Point numéro 1: 37

Du point numéro 2 au point numéro 26:38

Etaient présent(e)s:

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M.FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée, M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique, M. BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique, Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents:

M FICHEUX Bruno (point numéro 1)
M.RAVET Pierre-Luc,
M. BONNAERT Jean-Philippe,
M. DELVALLE Jean,
M.LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID: 059-245900758-20231017-2023D131-BF

Délibération n°2023D131 – Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Budget Aérodrome – Décision modificative n°1.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

En raison d'erreur de calcul dans les montants des indemnités d'AOT, il convient d'annuler les titres de 2022 sur 2023.

Il est proposé:

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement sur le budget Aérodrome

- Dépenses, article 673, (Titres annulés sur exercices antérieurs) : 20 000 €

RETIRER des crédits en section de fonctionnement sur le budget Aérodrome

- Dépenses à l'article 6535, (Formation) : 20 000 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) chap 67	+ 20 000	
6535 (Formations) chap 65	- 20 000	

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de 🗄

- > PREVOIR les crédits correspondants,
- > AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition cidessus.

Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL,

Jacques HURLUS